

Du 15 mars 2012

PRESENTS :

→ **Représentant l'autorité territoriale** : Monsieur Pierre ESTRADE (Bretteville sur Odon)

→ **Représentants de la Communauté d'Agglomération Caen la mer** :

Membres suppléants :

- Monsieur Alain ROGER (Ifs)
- Monsieur Rémy POIRIER (Mathieu)

→ **Représentants du personnel** :

Membres titulaires :

- Madame Sylvie DUFOUR (CGT)
- Monsieur Bertrand FERET (CGT)
- Madame Dorothea BARITSCH (UNSA)
- Monsieur Steve ECOLASSE (CFDT)

Membres suppléants :

- Madame Christine CALTEAU (CGT)
- Monsieur Patrick CHAMBORD (CFDT)

Messieurs Gérard FOURQUET, directeur général des services, Pascal PATRY, directeur des ressources humaines et Serge ETAVE, direction des ressources humaines.

Experts : Maxime BOURGET, responsable adjoint du pôle emploi, compétence et vie au travail, madame Véronique GOBET, gestionnaire formation pour le point n° 2. Madame Brigitte AUBRY pour le point n° 3.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des comptes rendus des CTP du 13 décembre 2011 et 2 février 2012.
2. Information bilan de formations 2010 – 2011 et avis plan de formation 2012 – 2013.
3. Information plan de déplacement des administrations
4. Questions diverses.

Monsieur ESTRADE ouvre la séance à 14 h 35. Monsieur ECOLASSE se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

1 – Approbation des comptes rendus des CTP du 13 décembre 2011 et du 2 février 2012 :

Ces 2 comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2 – Information bilan de formations 2010 – 2011 et avis plan de formation 2012 – 2013 :

Expert : bilan et plan de formation ont été établis pour la 1^{ère} fois par le logiciel NEEVA, grâce à l'investissement de Véronique GOBET. Pour le bilan, l'enveloppe CNFPT est de 10 jours intra où seuls sont présents des agents de Caen la mer. Ces jours peuvent être négociés et cette année leur nombre sera plus élevé malgré la baisse de la cotisation.

245 actions de formation ont donné lieu à plus de 400 sessions. Une action peut avoir plusieurs sessions et il est maintenant possible de les quantifier grâce à NEEVA.

1194 agents ont suivi une formation ce qui signifie que lorsqu'un agent a suivi 2 formations, il compte 2 fois. La cotisation payée au CNFPT s'élève à 300 000 € et l'économie réalisée en faisant appel au CNFPT est de 83 200 €. Cette différence s'explique par une mutualisation des fonds visant à permettre aux agents des petites collectivités de partir en formation.

Aucune formation n'est gratuite en prévention des risques, à l'exception du service des sports dans le cadre d'une convention avec le SDIS, en contrepartie de mise à disposition de lignes de bassin.

Une réflexion est engagée pour lutter contre l'illettrisme. Elle vise à utiliser des outils un peu différents que ceux basés sur le français / mathématiques, tels que le repérage dans l'espace par exemple.

Une formation sur la langue des signes a très bien fonctionné à la piscine et à la bibliothèque d'HSC.

Président : y a-t-il des commentaires sur ce bilan ?

CGT : il est positif de constater que plus de 90 % des demandes de formation ont été satisfaites.

Expert : SUD se plaint chaque année de demandes de formations restées sans suite. Les demandes de formations faites par les agents sont pertinentes et en lien avec leur métier. La DRH n'a donc pas de raisons d'y être défavorable, sauf le cas échéant pour des raisons de coût, mais encore faut-il que la demande lui parvienne.

CGT : la procédure d'inscription est-elle correctement suivie, le formulaire bien utilisé ?

Expert : globalement oui. Le formulaire n'est utilisé qu'en cas de demande hors plan de formation. Une adresse mèl « formation » a été créée pour limiter oubli ou erreur. Cette adresse a été rapidement adoptée par les utilisateurs.

Experte : il arrive que des formations soient annulées faute de participants. Les inscriptions sont faites auprès d'organismes de formations (CNFPT ou autre) et peuvent être reportées à plusieurs reprises puis annulées. Le volume minimum de participants a été porté à 15 par le CNFPT, voire 18 sur certaines formations.

Expert : les annulations de formations risquent donc d'augmenter pour cette raison. Peut-être qu'en faisant appel à l'inter collectivité à Caen la mer ?

Président : propose de passer au plan de formation 2012 – 2013.

Expert : l'idéal serait de faire un plan de formation sur 3 ans (2012 -2014) mais il n'est pas sûr que services et agents puissent se projeter aussi loin.

DRH : la démarche projet de service pourrait aider.

Expert : chaque agent accédant à des fonctions d'encadrement devra suivre une formation obligatoire, ce qui l'aidera.

CGT : cela devrait limiter les avis défavorables pour le changement de grade d'agents qui ne sont pas en situation d'encadrement.

Il existe un véritable mal être au sein des agents des directions communes.

DRH : on essaie de répondre en faisant parfois de l'accompagnement individuel (direction de la culture),

Expert : le conseil communautaire a émis le vœu que la cotisation CNFPT repasse à 1 % au lieu de 0,9 % actuellement, vœu transmis au président du CNFPT. La perte pour le CNFPT s'élève à 34 millions d'euros, ce qui génère une baisse des frais de fonctionnement mais aussi l'arrêt du remboursement des frais de déplacement et d'hébergement. L'impact sur le budget de Caen la mer sera minime. Le siège du CNFPT exige la présence de 18 stagiaires

sur certaines formations. Le but est de réduire l'absentéisme mais il sera difficile de réunir 18 agents. Compte tenu de son mode d'organisation et des programmes de formations demandés, Caen la mer ne devrait pas perdre financièrement mais au contraire peut être gagner. Car le CNFPT devrait accompagner davantage Caen la mer.

Dans un cadre moins formel qu'en CTP, il serait intéressant d'établir, conjointement avec les représentants syndicaux, les indicateurs devant apparaître dans le bilan formation.

CFDT : les compétences acquises via les formations ne doivent elles pas être prises en compte dans la fiche de poste ?

DRH : la GPEEC a vocation à anticiper sur les besoins en termes d'effectif, d'organisation et de compétences. La fiche de poste est l'un des outils susceptible d'aider à cela.

CFDT : donc la fiche de poste peut être modifiée en fonction des formations suivies.

DRH : oui, la fiche de poste est un outil dynamique. Au cours de l'entretien professionnel annuel, bilan, objectifs et compétences sont abordés. Un lien avec le plan de formation est à faire en ce qui concerne les compétences à acquérir.

CGT : la GPEEC devait être réécrite.

DRH : le guide méthodologique sera réécrit.

CFDT : s'orientent on vers une notion de métier au détriment de la notion statutaire ?

DRH : il faut rassembler les 2 approches.

CGT : le poids du statut diminue. La validation des acquis prend de plus en plus d'importance. Y aura-t-il une action de formation visant à sensibiliser les agents sur cette thématique ?

Expert : les formations suivies constituent l'un des critères du choix à l'avancement / promotion. Le livret Individuel de formation (LIF) n'a pas eu de succès à Caen la mer. Le LIF est un outil compliqué, peut être faut il l'alléger ou créer un outil interne à Caen la mer ?

CGT : un gros travail est à faire. L'obligation de passer des examens professionnels pour avancer de grade est un élément à prendre en compte.

Président : propose de voter le plan de formation 2012/2013 :

Représentants du personnel : 4 voix pour (2 CGT, 1 UNSA et 1 CFDT).

Représentants Caen la mer : 3 voix pour.

Avis favorable à l'unanimité

3 – Information sur le Plan de déplacement des administrations :

Experte : il s'agit précisément d'une information sur le Plan de Mobilité de l'Hôtel de l'Agglomération (PMHA). Cinq entités sont concernées (Caen la mer, VIACITES, Caen Métropole, SYNERGIA et L'AUCAME). Dans le but d'adopter une présentation commune à ces 5 entités, il a été décidé de n'utiliser qu'un seul logo et le choix s'est porté sur celui de VIACITES. Elle commente le document support.

UNSA : qu'est ce que le SCOT ?

Président : c'est le Schéma de COhérence Territoriale qui couvre un territoire plus vaste que celui de Caen la mer. Ce schéma est élaboré par Caen Métropole qui regroupe 153 communes.

CGT : certaines collectivités importantes fournissent à leurs employés des vélos électriques à condition d'utiliser ce moyen (selon des modalités prédéfinies) pour les trajets domicile travail. Après quelques années, le vélo devient la propriété de l'agent.

Experte : c'est une piste à approfondir. Une enquête va être envoyée aux seuls agents concernés par le PMHA dans un 1^{er} temps. Il est important que ces agents répondent. Les parkings relais sont gratuits pour les personnes qui disposent d'un abonnement de transport collectif. Peu de gens le savent.

Représentante de Caen la mer : pour les parkings relais situés trop près du centre ville, les automobilistes sont incités à continuer en voiture.

Experte : il n'y aura pas de stationnement gratuit au pied de l'hôtel d'agglomération mais il y aura du stationnement payant.

CGT : pour les handicapés ?

Représentante de Caen la mer : les handicapés reconnus bénéficient de la gratuité du stationnement sur l'ensemble de la ville de Caen.

CGT : et pour les handicapés non reconnus ?

Experte : il faudra évoquer cette population ultérieurement. Elle commente le tableau des différents tarifs TWISTO.

CFDT : quid des agents qui habitent dans une zone assez éloignée de Caen et donc mal desservie en transport en commun et qui sont obligés de prendre leur voiture ?

Président : il doit y avoir un passage des bus verts.

CFDT : et en cas d'horaire de travail décalé ?

Président : la loi parle de participation financière pour des abonnements liés à des transports en commun, elle n'évoque pas de prime pour aider à utiliser son véhicule personnel même sous condition d'éloignement ou d'horaire décalé.

Experte : la participation financière sur les abonnements est de 50 % du montant total. Elle monte à 66 % dans le cadre d'un plan de mobilité.

CFDT : il serait envisageable de créer un site internet Caen la mer dédié aux déplacements en covoiturage.

Experte : Caen la mer a conventionné avec ECOMOBILE qui est une association du conseil régional et qui permet de mettre en relation les personnes intéressées par le covoiturage.

CFDT : quid des motos et scooters ?

Experte : une aire de stationnement gratuite dédiée est prévue aux Rives de l'Orne.

UNSA : constate que le télétravail est mentionné dans le document support.

Experte : l'idée est d'éviter des déplacements (donc de diminuer la pollution) en permettant à certains agents de travailler à domicile. Lorsque ce dossier aura avancé, il sera présenté en CHS et en CTP.

DRH : le télétravail ne concernera que peu d'agents. Un recensement est à faire.

Experte : il y aura au départ une phase test sur quelques agents.

UNSA : comment comptabiliser les heures réellement effectuées dans le cadre du télétravail ? Les agents peuvent être incités à travailler davantage parce qu'il n'y a pas de fermeture de locaux.

Experte : il peut y avoir en effet des dérives.

UNSA : il faut prévoir un accès au réseau informatique.

Experte : l'aspect technique est aussi à prendre en compte.

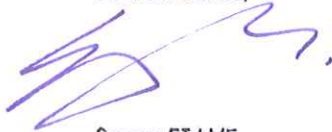
DRH : le télétravail ne sera pas permanent.

Experte : il est possible qu'il soit prévu les mardis et jeudis parce se sont les journées qui génèrent le plus de déplacements et cela coïncide avec les pics de pollution.

Président : il est prévu de rencontrer ECOMOBILE car Caen la mer n'a pas le sentiment que le niveau de service rendu soit en rapport avec le prix payé.

En l'absence de questions diverses, la séance a été levée à 16 h 00.

Le secrétaire,



Serge ETAVE

Le secrétaire adjoint,



Steve ECOLASSE

Le président,



Pierre ESTRASSE